

institut
de travail social
de la région auvergne



NIV.
4

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Présentation du métier & lieux d'exercice

Le métier

Le technicien de l'intervention sociale et familiale réalise une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement.

Son rôle est de soutenir et accompagner les familles et personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale.

Public :

- ❖ Enfants,
- ❖ Jeunes adultes,
- ❖ Adultes,
- ❖ Public fragilisé : familles, enfants, personnes en difficultés sociales,
- ❖ ...

Lieux d'exercice

Le TISF exerce :

- ❖ Au domicile des bénéficiaires,
- ❖ Dans les établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les champs d'intervention :

- ❖ Handicap,
- ❖ Protection de l'enfance/santé,
- ❖ Insertion sociale,
- ❖ ...

Qualités et compétences requises



Présentation de la formation

Formation de niveau 4
(anciennement niveau IV)

Formation théorique

950H réparties en 6 domaines de formation (DF) :



Formation pratique

32 semaines de stage réparties sur les 2 années de formation.
Une semaine d'action collective.

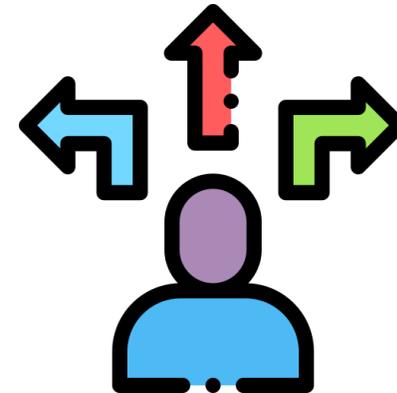
Conditions d'admission et voies d'accès

Conditions

- ❖ Satisfaire aux épreuves de sélection.
- ❖ Justifier d'un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°3).

Voies d'accès

- ❖ Voie directe (formation pour les personnes sans emploi ou demandeurs d'emploi),
- ❖ Cours d'emploi (parcours salarié , contrat pro, CPF de transition),
- ❖ Apprentissage.



Conditions d'admission et voies d'accès

Comment s'inscrire à la formation ?

Formation initiale
Formation continue



ITSRANET

**Du 12 octobre 2020
au 03 février 2021**

Epreuves d'admission

Epreuve écrite (février 2021, pour les non-bacheliers ou sans diplôme de niveau 4)

Epreuve orale (mars 2021, pour tous)

D'évaluer la motivation

D'évaluer les aptitudes à suivre la formation

D'évaluer les aptitudes à satisfaire les attendus du métier



Tarifs

Tarif de l'inscription à l'épreuve d'admission orale

- ❖ Epreuve écrite d'admissibilité : 71 euros
- ❖ Epreuve orale d'admission : 86 euros

Tarif de la formation

- ❖ **Voie initiale :**
Pour les formations de niveaux 4 et 5 les droits d'inscription et les frais de scolarité sont pris en charge par la Région.

Reste à la charge du stagiaire, pour les formations de Niveau 4, les frais annexes dont le montant est fixé annuellement par l'ITSRA soit 90€ pour l'année scolaire 2020-2021.

+ Aides financières possibles durant la formation : Bourses du Conseil Régional, Allocations Pole emploi (AREF).
- ❖ **Parcours Salarié (cours d'emploi, contrat po, CPF de transition) :**
Faire une demande de devis au secrétariat de la filière pour la prise en charge Employeur/OPCO.

Contacts

Contact pédagogique



**Véronique
BILCOT**

04 73 69 99 17
veronique.bilcot@itsra.net

Contact administratif



**Marilyn
CHILLAN**

04 63 05 03 79
marilyn.chillan@itsra.net

Contact sélection



**Laurence
COSTE**

04 63 05 03 85
admissions-detisf@itsra.net